



L'impact sur la qualité de l'air

Brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules que :

(Source Atmo Auvergne Rhône Alpes)



23 000 km
parcourus par une voiture
essence ou diesel récente



3 mois
de chauffage
d'une maison équipée
d'une chaudière à granulés

En Bourgogne, chaque année :

45 000 tonnes de sarments sont taillés

6 800 tonnes de ceps sont arrachés

Atmo^{BFC}
AIR - CLIMAT - ÉNERGIE
ACTEUR DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

(Siège)
37 rue Battant
25000 BESANÇON

(Site de Dijon)
76-78 avenue Victor Hugo
21000 DIJON

tél : 03.81.25.06.60

www.atmo-bfc.org
contact@atmo-bfc.org

Pour rester informé de la qualité de l'air à proximité
de chez vous, téléchargez gratuitement **Air to Go**
notre application sur votre smartphone

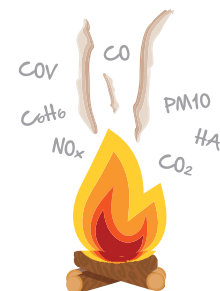


— sources —
Atmo Bourgogne-Franche-Comté

Le brûlage des végétaux...

c'est interdit !

mais pourquoi ?



Atmo^{BFC}
AIR - CLIMAT - ÉNERGIE
ACTEUR DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

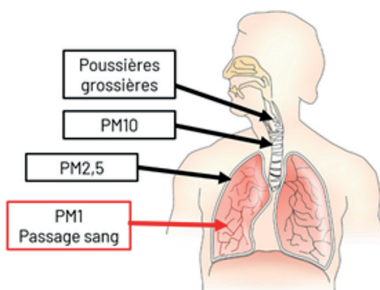
Le brûlage des végétaux



Le brûlage des végétaux quels qu'ils soient, en plus d'être à l'origine de **troubles de voisinages** générés par les odeurs et la fumée, nuit gravement à la **santé et à l'environnement**.

Ce processus de combustion peu performant, émet des particules. Ces particules invisibles à l'œil nu, peuvent contenir des **substances dangereuses pour la santé** : Hydrocarbures Aromatiques Polycyclique (HAP), dioxines, furanes. Plus elles sont fines, plus elles vont pénétrer dans le système respiratoire jusqu'aux alvéoles pulmonaires provoquant des pathologies respiratoires telles que l'asthme, allergies... mais aussi des atteintes cardio-vasculaires. Du fait de leur nocivité, **elles sont classées «cancérigène certain»** par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer).

Les particules sont classées selon leur diamètre. PM1 : particules avec un diamètre inférieur à 1 μm (1 000 fois plus petit qu'1 mm).

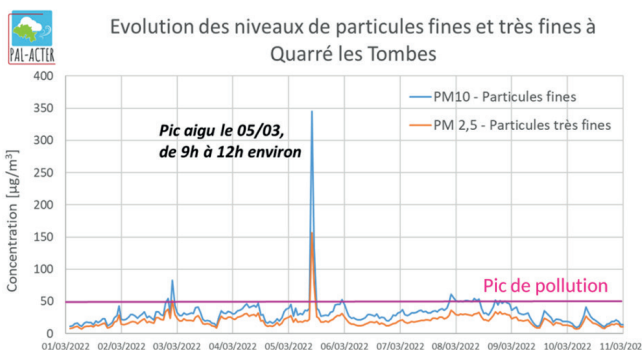


En France, hors dérogation, **cette pratique est strictement interdite** et passible d'une amende de 450€.

Source de particules

Le brûlage des déchets végétaux est une **source importante de particules fines**.

L'installation de microcapteurs à proximité des sources permet d'évaluer les niveaux de particules émises. Ci-dessous un feu de déchets verts dans un jardin de particulier provoque une hausse importante des concentrations en particules.



Le saviez-vous ? :

15 000
litres

C'est la quantité d'air qui transite dans nos poumons chaque jour.

D'après Santé Publique France, la pollution de l'air est responsable de 40 000 décès prématurés chaque année.

40 000
décès

68 à 97
milliards d'€

Une commission sénatoriale a estimé le coût annuel de la pollution de l'air entre 68 et 97 milliards d'euros.

Il existe des alternatives

Limiter le brûlage à l'air libre constitue aujourd'hui une priorité en terme d'environnement et de santé publique.

Le compostage

Ce procédé naturel, individuel ou collectif permet de **ramener au sol de la matière organique**, de l'activité microbienne et de structurer le sol.



Le broyage



Broyer directement ses sarments à la parcelle permet de **l'enrichir en matière organique**, de stimuler l'activité microbienne et de les valoriser sur place.

La valorisation énergétique



Sarments et ceps peuvent être utilisés pour du **chauffage individuel ou collectif**.